



Millennium Challenge Account – Bénin II

# Manuel à l'endroit des distributeurs d'équipements électroménagers

*Appui à la mise en vigueur des normes de performance  
énergétique et du programme d'étiquetage pour les lampes,  
climatiseurs et réfrigérateurs au Bénin*



Février 2020



## SOMMAIRE

<b>I. Objectifs du présent rapport .....</b>	<b>5</b>
1. Rappel des objectifs des normes et de l'étiquetage énergétique au Bénin .....	5
2. Objectifs du présent manuel.....	5
<b>II. Présentation du cadre réglementaire, législatif et institutionnel en vigueur au Bénin .....</b>	<b>6</b>
<b>III. 10 questions - réponses pour mieux comprendre les procédures d'importation, de vente, de surveillance et de contrôle du marché béninois .....</b>	<b>9</b>
1. Qui est responsable de la pose des étiquettes énergie ? .....	9
2. Quelles sont mes obligations ?.....	9
3. Comment sont contrôlés les équipements introduits sur le marché béninois ?.....	9
4. Quelles mesures en place pour les appareils qui auraient subi des modifications après introduction sur le marché ?.....	10
5. Comment se déroule la vérification de l'étiquetage chez le vendeur ? .....	10
6. Est-ce que les appareils livrés aux consommateurs sont soumis à vérification ? .....	10
7. Comment se déroule la vérification des fiches d'information chez les appareils livrés aux consommateurs ? .....	10
8. Comment se déroule la vérification du positionnement de l'étiquette sur l'appareil et de la fourniture de l'étiquette dans une enveloppe fixée à l'emballage ?.....	11
9. Quelles sont les procédures correctives en vigueur au Bénin ? .....	11
10. Quelles sont les infractions et sanctions en vigueur ? .....	11
<b>IV. Quels sont les intérêts du client à choisir des équipements efficaces ? .....</b>	<b>12</b>
<b>V. Quels intérêts pour le distributeur ? .....</b>	<b>14</b>



**TABLE DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Modèle étiquette énergie pour les lampes.....	6
Figure 2 : Modèle étiquette-Energie pour les climatiseurs.....	7
Figure 3 : Modèle étiquette-énergie pour les réfrigérateurs.....	8



## I. OBJECTIFS DU PRESENT RAPPORT

### 1. Rappel des objectifs des normes et de l'étiquetage énergétique au Bénin

L'accès à l'électricité au Bénin est, de nos jours, un des besoins fondamentaux des populations aussi bien pour la consommation des ménages que pour les activités professionnelles tant du secteur public que du secteur privé.

Au Bénin, comme partout ailleurs dans le monde, la demande d'énergie ne fait que croître rapidement alors que les capacités du pays à répondre à ces demandes sont limitées. Le Bénin importe la presque totalité de l'électricité consommée.



Cette demande d'énergie est accompagnée par un accroissement rapide de l'utilisation par la plupart des consommateurs des équipements énergivores, ce qui constitue une source de dépenses importantes pour les populations, occasionne un déficit énergétique au niveau national, renforce l'émission des gaz à effet de serre qui contribue à la détérioration de l'environnement et au changement climatique.

L'utilisation des produits respectant l'efficacité énergétique est une solution qui permet une meilleure distribution de l'énergie électrique à un plus grand nombre de ménages à un coût plus raisonnable et qui permet une meilleure préservation de l'environnement.

Pour accélérer la progression du marché des lampes, réfrigérateurs et climatiseurs économes en énergie, écologiquement durables et accessibles en termes de coûts aux ménages, institutions et commerces, l'Etat béninois a adopté des décrets rendant obligatoires les étiquettes énergétiques pour les lampes, les réfrigérateurs et les climatiseurs.

### 2. Objectifs du présent manuel

**Ce manuel est à destination des distributeurs d'équipements électriques au Bénin. Il vise à expliquer les rôles et responsabilités des distributeurs d'équipements électroménagers sur le marché béninois vis-à-vis des normes et de l'étiquetage énergétique. De façon spécifique, ce manuel concerne les produits suivants : lampes, réfrigérateurs, climatiseurs et autres appareils consommateurs d'électricité.**



## II. PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE, LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL EN VIGUEUR AU BENIN

L'importation des lampes, climatiseurs individuels et réfrigérateurs et autres appareils consommateurs d'énergie électrique est soumise au respect des règles et conditions d'exercice du commerce en République du Bénin.

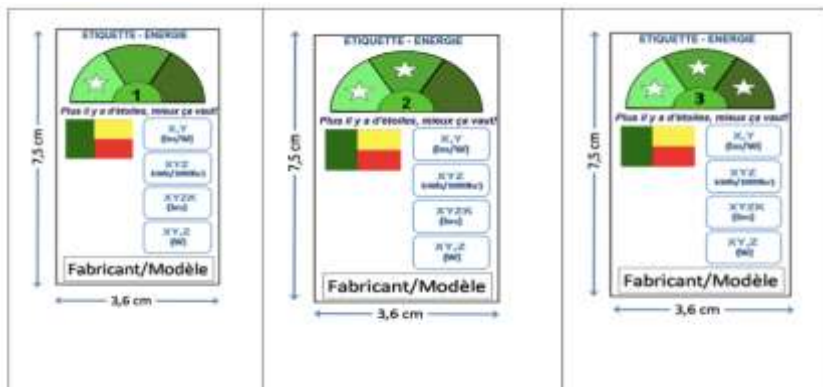
**L'importation en République du Bénin des lampes, climatiseurs individuels et réfrigérateurs et autres appareils consommateurs d'énergie électrique requiert l'obtention d'un certificat de conformité aux normes de performance énergétique et au système d'étiquetage.**

Les rôles et responsabilités du distributeur d'équipements électroménagers (lampes, climatiseurs individuels, réfrigérateurs et autres appareils consommateurs d'énergie électrique) sont précisés dans l'article 4 de l'arrêté interministériel portant procédures d'importation, de vente, de surveillance et contrôle du marché : *« Article 4 : Le distributeur des lampes, climatiseurs individuels et réfrigérateurs et autres appareils consommateurs d'énergie électrique doit s'assurer que l'étiquette-énergie est présente et complète sur les emballages des appareils. Cette étiquette-énergie doit être placée de manière à être visible par les consommateurs dans les points de ventes ainsi que sur tous les supports de communication relatifs à l'efficacité énergétique et au prix de l'appareil. »*

Selon le **décret n°2018-563 du 19 décembre 2018 fixant les normes minimales de performances énergétiques et le système d'étiquetage énergétique des lampes et climatiseurs individuels en République du Bénin**, tous les importateurs, distributeurs et vendeurs de ces produits sont tenus de commercialiser les produits répondant aux normes d'efficacité énergétique. Les emballages des produits doivent porter une étiquette énergétique en vigueur au Bénin constitué notamment du drapeau du Bénin et des étoiles dont le nombre varie de 1 à 3.

La qualité de ces équipements est testée par des laboratoires qualifiés pour contrôler les normes.

Figure 1 : Modèle étiquette énergie pour les lampes



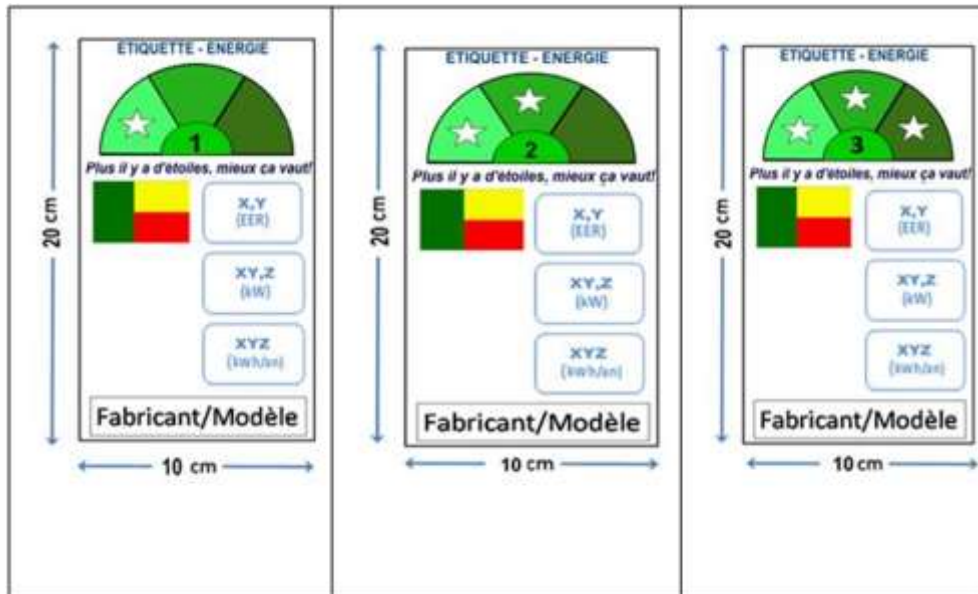
L'étiquette énergie contient les renseignements suivants :

- Le drapeau national du Benin



- Le nom du fabricant ou le modèle
- X Y, Z La puissance électrique absorbée en watt
- X, Y : L'efficacité énergétique lumineuse en (lumens/watt)
- XYZ: la consommation énergétique pour 1 000 heures en KWh/1 000 h
- XYZK : la durée de vie en heures (h)
- La classe d'efficacité énergétique de la lampe correspond au nombre d'étoiles allant d'une à trois en nombre

Figure 2 : Modèle étiquette-Energie pour les climatiseurs



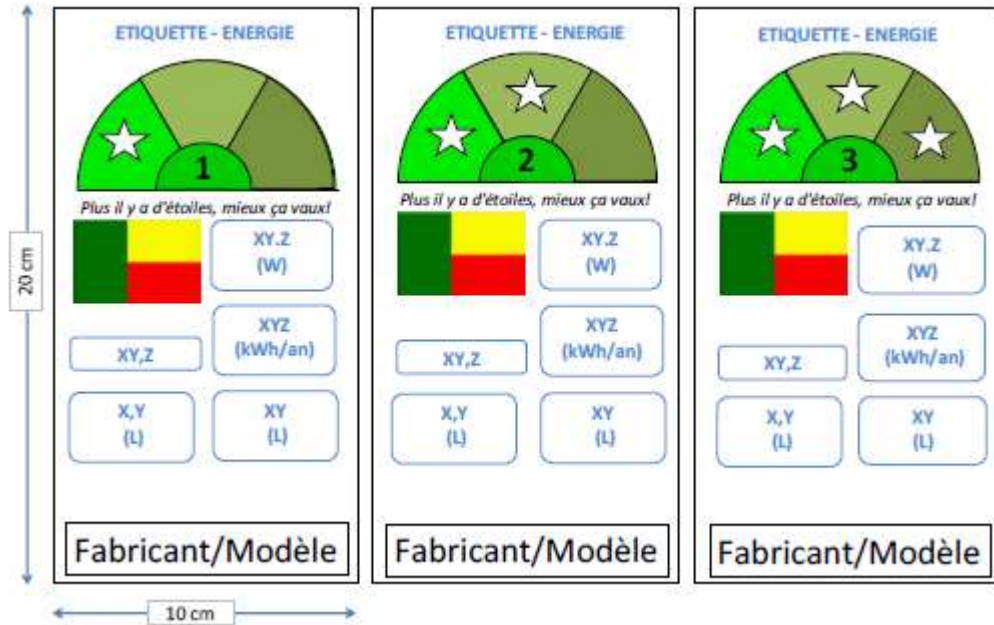
L'étiquette énergie contient les renseignements suivants :

- Le drapeau national du Bénin
- Le nom du fabricant ou le modèle
- XY, Z : la puissance frigorifique en kilowatt (KW)
- X, Y : le ratio d'efficacité énergétique du climatiseur (EER) sans unité ou W/W
- XYZ : la consommation énergétique en KWh/an
- La classe d'efficacité énergétique du climatiseur correspond au nombre d'étoiles allant d'une à trois en nombre

Selon le **décret fixant les normes minimales de performances énergétiques et le système d'étiquetage énergétique des réfrigérateurs en République du Bénin**, tous les importateurs, distributeurs et vendeurs de ces produits sont tenus de commercialiser les produits répondant aux normes d'efficacité énergétique. Les emballages des produits doivent porter une étiquette énergétique en vigueur au Bénin constitué notamment du drapeau du Bénin et des étoiles dont le nombre varie de 1 à 3.



Figure 3 : Modèle étiquette-énergie pour les réfrigérateurs



L'étiquette-énergie contient les renseignements suivants :

- › Drapeau national du Bénin;
- › Nom du fabricant et le numéro du modèle ;
- › XYZ : consommation énergétique annuelle en kWh/an ;
- › XY.Z : puissance frigorifique en Watt (W) ;
- › X, Y : volume utile du compartiment réfrigérateur en litres (L) ;
- › XY : volume utile du compartiment congélateur en litres (L) ;
- › XY, Z : degré de congélation du réfrigérateur (1, 2, 3 étoiles) ;
- › 1, 2 ou 3 : classe d'efficacité énergétique du réfrigérateur ou le nombre d'étoiles blanches allant d'une à trois en nombre.

**L'arrêté interministériel portant procédures d'importation, de vente, de surveillance et de contrôle du marché** précise les rôles et responsabilités de chaque acteur pour la mise en vigueur des normes et de l'étiquetage énergétique au Bénin.

Retrouvez toutes les informations sur les normes minimales de performance énergétique et l'étiquetage énergétique en vigueur au Bénin sur la plateforme nationale dédiée aux normes et à l'étiquetage énergétique.





### **III. 10 QUESTIONS - REPONSES POUR MIEUX COMPRENDRE LES PROCEDURES D'IMPORTATION, DE VENTE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DU MARCHE BENINOIS**

#### **1. Qui est responsable de la pose des étiquettes énergie ?**

L'importateur doit mettre à disposition les étiquettes énergie de chaque produit ainsi que la documentation technique associée.

#### **2. Quelles sont mes obligations ?**

Le niveau de classement de l'appareil testé et les informations devant apparaître sur l'étiquette doivent être visibles sur l'emballage pour le client. L'étiquette énergie doit être visible sur les appareils exposés, et sur l'extérieur de chaque emballage.

Pour les appareils encore en stock, une fiche et une étiquette sont collées dans une pochette transparente sur la boîte de l'appareil.

Le distributeur s'abstient d'afficher sur les appareils des informations qui seraient en contradictions avec le contenu de l'étiquette énergie.

L'étiquette énergie ou la classe énergétique du produit est affichée sur tous les supports de communication relatifs aux réfrigérateurs.

Une copie du certificat de conformité donnant la preuve de la classe énergétique du produit est disponible à chaque point d'exposition.

#### **3. Comment sont contrôlés les équipements introduits sur le marché béninois ?**

Aux frontières terrestres, aériennes et maritimes, les autorités compétentes peuvent effectuer un contrôle de la conformité des informations transmises par l'importateur sur le guichet unique du commerce extérieur.

Le contrôle des appareils déjà mis sur le marché incombe aux services chargés du contrôle de la conformité des produits à la réglementation, ainsi que des cas de fraudes et de la concurrence.

Les éléments vérifiés sur le terrain sont les suivants :

- Vérification de l'étiquetage sur le produit exposé dans les salles d'exposition du distributeur ou de l'importateur ;
- Présence de l'étiquette et de la fiche d'information sur le produit livré au consommateur et sur l'emballage ;
- Présence d'information sur la classe énergétique du produit, sur toute publicité présentée en version papier ou électronique ;



- Contrôle des performances énergétiques du produit par échantillonnage et par test ;
- Contrôle de la documentation technique détenu par l'importateur.

**4. Quelles mesures en place pour les appareils qui auraient subi des modifications après introduction sur le marché ?**

Cette activité a pour objectif de détecter les modèles qui auraient subi des modifications et qui ne correspondraient plus aux tests de performance réalisés par les laboratoires désignées pour la validation de leur introduction sur le marché. Si l'entreprise est prise en défaut, elle devra assumer les coûts liés aux tests de laboratoire ; si elle n'est pas en défaut la redevance payée par l'importateur finance ces coûts liés au test.

**5. Comment se déroule la vérification de l'étiquetage chez le vendeur ?**

Les autorités béninoises sont en charge de la vérification de l'étiquetage et du contrôle de la performance énergétique de l'appareil et du prélèvement par échantillonnage des appareils suspects.

**6. Est-ce que les appareils livrés aux consommateurs sont soumis à vérification ?**

Oui, cette vérification est réalisée lors de visites chez le client final. Les autorités béninoises compétentes peuvent demander à voir certains appareils pour déterminer s'ils sont munis d'étiquettes et de certificat de conformité, ou si ces éléments sont détenus par le distributeur dans le but de les remettre aux acheteurs. Dans le cas du prélèvement chez le client final, si les appareils saisis ne respectent pas la réglementation en vigueur, le distributeur est passible d'une amende et doit informer le consommateur qu'il a été trompé.

**7. Comment se déroule la vérification des fiches d'information chez les appareils livrés aux consommateurs ?**

Cette vérification se fera lors des visites chez les importateurs ou chez les distributeurs. Les autorités béninoises compétentes demanderont à voir certains appareils, même non exposés pour déterminer s'ils sont munis de fiches d'information et d'étiquettes, ou si elles sont détenues par le distributeur dans le but de les remettre aux acheteurs.

L'absence de ces informations sera passible d'amendes prévues par la réglementation. Le contrevenant pourrait répondre de son acte, car la détention de matériel non conforme à la réglementation en vigueur est considérée comme une infraction dans l'importation et est de ce fait prohibée.



### **8. Comment se déroule la vérification du positionnement de l'étiquette sur l'appareil et de la fourniture de l'étiquette dans une enveloppe fixée à l'emballage ?**

La vérification des étiquettes peut se faire lors de visites aux entrepôts des importateurs ou aux points de vente des distributeurs. Celle-ci pourrait se faire dans leur magasin afin de contrôler la présence des étiquettes. Les autorités béninoises compétentes vérifient si l'étiquette est posée à l'endroit exigée par la réglementation. L'absence ou confusion d'étiquette ou de l'information sur les appareils entreposés peut signifier que l'importateur n'a pas fourni ces documents.

### **9. Quelles sont les procédures correctives en vigueur au Bénin ?**

Les procédures correctives sont mises en œuvre selon les modalités suivantes :

- Lorsque les appareils sont déclarés « non-réglementaires », c'est-à-dire qui ne respectent pas les normes minimales de performance énergétique en vigueur, tous les appareils sont saisis et immobilisés par les autorités compétentes. L'importateur fait l'objet d'une obligation de réexpédier à sa charge les appareils défectueux. S'il n'est pas en mesure de les réexpédier, les autorités compétentes procèdent à leur destruction.
- Lorsque les appareils sont déclarés « non-conformes », c'est-à-dire qu'ils respectent les seuils minimaux de performance énergétique en vigueur mais dont l'étiquette énergie est trompeuse ou fautive, les appareils défectueux sont immobilisés par les autorités béninoises compétentes, l'importateur doit régulariser les étiquettes-énergie pour lever l'immobilisation.

La vérification des étiquettes peut se faire lors de visites aux entrepôts des importateurs ou aux points de vente des distributeurs. Celle-ci pourrait se faire dans leur magasin afin de contrôler la présence des étiquettes. L'absence ou confusion d'étiquette ou de l'information sur les appareils entreposés peut signifier que l'importateur n'a pas fourni ces documents.

### **10. Quelles sont les infractions et sanctions en vigueur ?**

En cas de publicité mensongère ou de contrefaçon, les auteurs sont poursuivis conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements en la matière.

L'importateur est responsable de la sincérité de l'étiquette énergie, c'est-à-dire qu'il porte le risque d'amende. Si l'importateur a commis une fraude, il sera soumis systématiquement à des contrôles lors des prochaines importations.

Si les appareils saisis ne sont pas réglementaires, l'importateur a l'obligation de réexpédier les biens saisis et de payer une amende.

Si l'importateur a déjà été en fraude, et désire faire une nouvelle déclaration d'intention, la redevance est à payer à nouveau et un contrôle des équipements sera systématiquement effectué avant dédouanement des équipements.



## IV. QUELS SONT LES INTERETS DU CLIENT A CHOISIR DES EQUIPEMENTS EFFICACES ?

L'industrie des lampes a subi une évolution importante grâce à l'investissement des pouvoirs publics, des fournisseurs mais aussi par le changement de comportement des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers des lampes économes et performantes, dans un souci économique mais aussi de préservation de l'environnement.

**Ainsi pour aider les clients à faire le bon choix, l'étiquette énergie apposée sur l'emballage indique la performance énergétique de l'équipement.** Ainsi, dans une démarche écoresponsable, vous pouvez informer vos clients des objectifs de l'étiquette énergie et les guider vers des équipements consommant moins d'énergie.

Ci-dessous des exemples de visuels pouvant être utilisés sur vos supports.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la Plateforme Nationale dédiée aux Normes et à Etiquetage Energétique ou à contacter l'Agence Béninoise de Maîtrise de l'Energie.

### Etiquette – énergie sur nos équipements électroménagers



**Plus il y a d'étoiles, plus nous réduisons notre facture d'électricité !**



## Réduisez votre facture d'électricité



QUIZZ : Parmi ces ampoules, laquelle a la plus grande efficacité énergétique ?



INCANDESCENT



HALOGEN



CFL



LED



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - BENIN II

Disponibilité d'une énergie électrique efficace et fiable  
pour une croissance économique forte et durable

[www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)



## V. QUELS INTERETS POUR LE DISTRIBUTEUR ?

**L'étiquetage énergétique vous aide à choisir les équipements plus efficaces** c'est-à-dire consommant le moins d'énergie possible pour un même service rendu.

Un équipement avec une étiquette à trois étoiles consomme **très peu d'énergie électrique** pour **son fonctionnement** pour fournir le **même service rendu qu'un équipement à deux étoiles ou à une étoile.**

Par contre, mieux vaut un équipement à une étoile qu'un équipement sans étoile du tout ! Les équipements avec étiquette (étoiles) permettent une consommation minimale d'énergie électrique pour le même travail que les équipements sans étiquettes.

**Il est avantageux pour vous d'utiliser des lampes, réfrigérateur et/ou climatiseur efficaces.**

**En effet :**

- ✓ Les produits efficaces (avec deux ou trois étoiles sur l'étiquette énergétique) durent plus longtemps et ne consomment pas beaucoup d'énergie ;
- ✓ La facture d'électricité va se réduire et, sur le long terme, le gain devient substantiel (comptez le nombre de lampes que vous utilisez et calculez le gain obtenu sur 10 ans, l'épargne obtenue à moyen et long terme devient alléchante) ;
- ✓ La réduction des dépenses énergétiques revient à réduire le coût de production, ce qui vous rend plus compétitif sur le marché : une diminution des prix donc des clients plus nombreux (par rapport à vos concurrents qui n'utilisent pas les produits efficaces) ; l'argent économisé pourra être réinvesti ailleurs ;
- ✓ Avec les produits efficaces, la consommation de l'énergie diminue chez vous et chez tous ceux qui les utilisent. Ainsi, il y a moins de baisse de tension et moins de coupures électriques intempestives. Ainsi les activités économiques utilisant de l'électricité sont plus sécurisées ;
- ✓ L'utilisation des produits efficaces permet de réduire les quantités des déchets électriques et électroménagers ainsi que les gaz à effet de serre. Vous participez ainsi à la protection de l'environnement au Bénin. Vous êtes un modèle d'éco-entreprise car vous suivez un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.



